



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 11 JUIN 2026

Point n°4 : Adoption d'un avenant n°1 à la convention de subvention 2025-2026 avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre de la politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

L'an deux mille vingt-six, le 11 du mois de juin à onze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 5 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ,
Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Madame Asma ASHRAF
Madame Isabelle DEISS
Monsieur Julien LEGER
Madame Josiane ALIX
Monsieur Jean-Louis BESNARD
Madame Khadija BOUCLAGHEM
Madame Hélène FORHAN
Monsieur Patrick HAMARD
Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 5 juin 2026

Voté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260611-2026-025-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2026

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 11-06-2026

Délibération N°2026-25

OBJET : Adoption d'un avenant n°1 à la convention de subvention 2025-2026 signée avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre de la politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et la mise en place d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dans chaque département ;

Vu la convention de subvention signée avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre de la politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et le soutien accordé au CCAS pour l'organisation du Forum des Séniors et la mise en place de sessions hebdomadaires interactives au sein de l'EHPAD Joseph GUITTARD pour un montant total de 6 500€ ;

Considérant l'accord de la conférence des financeurs pour prolonger le soutien apporté à ces projets en 2026 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention de subvention entre le Département du Val-de-Marne et le CCAS de la Ville de Champigny-sur-Marne,

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président, sa Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer ledit avenant tel qu'annexé à cette délibération.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE



Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260611_2026-025-DE
Date de réception préfecture: 2026/06/26